



COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
ONZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2004-2005)
LE 14 JUIN 2005

1.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 45, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

2.0 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 14 JUIN 2005 À 19 H 45 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Claudine Caron-Lavigueur (2), Solange Couture Dubé (14), Denise Daoust (18), Suzanne Gaudette (8), Claudette Labre-Do (13), Margot Pagé (17), Micheline Patenaude-Fortin (1), Diane Soucy (4), Françoise Théoret (5), Louise Tremblay (20)

MM. Éric Allard (10), Jean-Pierre Bélair (9), Yvon Derome (21), André Dugas (11), Marcel Gélinas (3), Guy Sylvain (16), Alban Synnott (12)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

M^{me} Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents au niveau secondaire

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents au niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe

ET :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines

Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Maurice Brossard, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Denis Hudon, directeur intérimaire du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Gilles Presseault, secrétaire général

ABSENCES

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson, Linda Crevier, Pascale Godin.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.



No de résolution
ou annotation

4.0

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théorêt, commissaire,

que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2005
- 6.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 24 mai 2005
- 6.03 Règlement permettant à un commissaire de participer à distance à une séance du conseil des commissaires - Adoption
- 6.04 Politique pour contrer le harcèlement et la violence au travail - Adoption
- 6.05 Structure administrative des administrateurs 2005-2006 - Adoption
- 6.06 Demande changement de nom – École Pie-XII-Christ-Roi
- 6.07 Activités de représentation du conseil des commissaires – Désignation
- 6.08 Sujets d'échange et de reddition de comptes pour le conseil des commissaires 2005-2006 – Comité ad hoc
- 6.09 Cession des droits d'auteur – Film « Mesdames et Messieurs » - École Émilie-Gamelin (**sujet retiré**)

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Demande de révision de décision
- 7.02 Loisir et Sport Montérégie : Affiliation et nomination d'un délégué

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Demande de congé sans traitement d'une direction d'établissement
- 9.02 Demande de retraite progressive d'une direction d'établissement
- 9.03 Nomination ou engagement au poste de coordonnateur, coordonnatrice des Services éducatifs aux jeunes
- 9.04 Nomination ou engagement d'un agent ou d'une agente d'administration au Service des ressources humaines
- 9.05 Engagement ou nomination d'une direction d'établissement
- 9.06 Prolongation d'une nomination sur une base régulière – Madame Nancy Turcot-Lefort (**sujet ajouté**)

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Budget 2005-2006 – Article 277 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)
 - 10.01.01 Détermination du taux d'arrérage – Taxe scolaire- Article 316
 - 10.01.02 Détermination du taux d'intérêt – Comptes recevables



- 10.01.03 Budget de la Commission scolaire 2005-2006 – Adoption – Article 277
- 10.01.04 Budget des établissements 2005-2006 – Approbation – Article 276

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 École Jean-XXIII – Rescinder la résolution C.C. 1717-10-04
- 11.02 Réaménagement du Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud – Désignation d'un commissaire sur le comité de sélection pour l'engagement des professionnels

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

- 16.01 Dépôt des exemplaires de « Portrait de mon établissement » pour les écoles du Tournant, Jacques-Leber et Vinet-Souigny (sujet ajouté)
- 16.02 Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle – Point de service pour le secteur de Napierville (sujet ajouté)

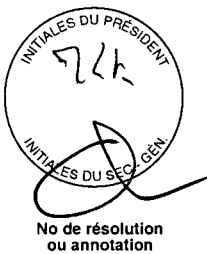
17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Plan d'action 2005-2007 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
- 18.02 Investissement au Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud – Secteur formation professionnelle et formation générale des adultes (Envol) – Lettre de Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et communiqué de presse
- 18.03 Rencontres collectives et activités diverses 2005-2006
- 18.04 Services éducatifs dispensés dans les écoles en 2005-2006
- 18.05 Procédure et cadre de référence pour remplacer le nom d'un établissement - Information
- 18.06 Allocution de Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- 18.07 Plan stratégique triennal de la Fédération des commissions scolaires du Québec – Décision de l'assemblée générale
- 18.08 Mission et Plan stratégique de la Conférence régionale des élus (CRÉ)
- 18.09 Extrait de la revue « Le Point en administration scolaire »

19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Vente de terrains à Sainte-Catherine

En suivi. Un document est déposé par le Service des ressources humaines.

2. Accessibilité aux services de garde lors de fermeture d'école pour intempéries

En suivi.

3. École Jean-XXIII – Modification au protocole d'entente # 94-09-455 avec la Ville de La Prairie

Ce sujet est à l'ordre du jour.

4. Règles relatives à la distribution des médicaments non prescrits dans les écoles

En suivi.

5. Politique de coûts pour les locations de salles – Conseils d'établissement

La direction du Service des ressources matérielles, Monsieur Richard Bédard, commente le document déposé et répond à des questions.

6. Projets de résolution déposés au conseil des commissaires par Monsieur Jean-Pierre Bélair

En suivi.

7. Politique sur les psychotropes

En suivi.

8. Intervention de Monsieur Louis Desjardins - Parent

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente les deux documents déposés.

9. Projet de règlement permettant à un commissaire de participer à distance à une séance du conseil des commissaires

Première résolution annonçant l'adoption éventuelle du règlement adoptée le 14 juin 2005.

10. Productions à l'école Émilie-Gamelin – Film de Monsieur Stéphane Duquette

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour et sera repris en août 2005.

11. Mesures d'urgence pour les établissements

En suivi.

Des félicitations sont adressées au Service des ressources matérielles pour sa réponse rapide au récent problème d'eau dans certaines écoles de la Ville de Sainte-Catherine.

12. Critères d'inscription des élèves 2006-2007

En suivi.



6.0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2005

C.C.- 1860-06-05

- DISPENSATION

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1861-06-05

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2005 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE AJOURNÉE DU 24 MAI 2005

C.C.- 1862-06-05

- DISPENSATION

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 24 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ajournée du 24 mai 2005 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1864-06-05

- 6.03 RÈGLEMENT PERMETTANT À UN COMMISSAIRE DE PARTICIPER À DISTANCE À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – PROJET D'ADOPTION**
La présidente, Madame Marie-Louise Kerneis, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la modification à l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à l'adoption par règlement de nouvelles règles sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement nécessite la publication d'un premier avis public annonçant l'intention de la Commission scolaire de procéder à l'adoption d'un règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

d'émettre un avis public annonçant l'intention du conseil des commissaires d'adopter, lors de la séance du mois d'août 2005, le règlement numéro CSDGS-06-2005 portant sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires tel que retenu au document en annexe portant la cote 6.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

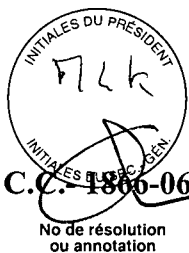
C.C.- 1865-06-05

- 6.04 POLITIQUE POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL - ADOPTION**
Madame Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, présente le dossier et souligne les résultats de la consultation menée dans le milieu. Elle répond à une question.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

d'adopter la « Politique visant à contrer le harcèlement et la violence au travail » telle que déposée sous la cote 6.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6.05 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES ADMINISTRATEURS 2005-2006 - ADOPTION

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le document « Structure administrative – Direction générale et administrateurs 2005-2006 ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

d'adopter la « Structure administrative – Direction générale et administrateurs 2005-2006 » pour l'année scolaire 2005-2006, telle que déposée sous la cote 6.05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1867-06-05

6.06 DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM – ÉCOLE PIE-XII-CHRIST-ROI

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier. Il répond à une question.

CONSIDÉRANT le processus de refonte du projet éducatif de l'école (articles 36.1 et 37 de la Loi sur l'instruction publique);

CONSIDÉRANT les diverses consultations menées par la direction d'école;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la direction d'établissement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable unanime des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT que 80 % des parents appuient le changement de nom proposé;

CONSIDÉRANT l'avis favorable unanime du conseil d'établissement (articles 40 et 79 de la Loi sur l'instruction publique);

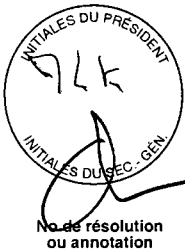
CONSIDÉRANT l'avis favorable unanime du comité de parents (article 193 de la Loi sur l'instruction publique);

CONSIDÉRANT qu'un acte d'établissement indique entre autres le nom de l'établissement (article 39 de la Loi sur l'instruction publique);

CONSIDÉRANT le pouvoir de la Commission scolaire de modifier un acte d'établissement (article 40 de la Loi sur l'instruction publique);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que suite aux diverses consultations menées dans le milieu et aux réponses favorables au changement de nom de l'école Pie-XII-Christ-Roi en celui de l'école de la Rive (documents déposés sous



la cote 6.06), le conseil des commissaires accepte de modifier l'acte d'établissement de l'école en changeant le nom actuel de l'établissement pour celui de l'école de la Rive.

ONT VOTÉ POUR : 16 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.- 1868-06-05

6.07a ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – DÉSIGNATION – SOCIÉTÉ GRICS

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le dossier. Elle procède à la désignation de commissaires pour représenter le conseil des commissaires.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

d'accepter la désignation des commissaires aux activités de représentation du conseil des commissaires selon le tableau ci-joint :

Organisme	Commissaires désignés
SOCIÉTÉ GRICS Tournoi de golf (22 ^e édition) Vendredi, 19 août 2005 Club de golf Lachute	Éric Allard André Dugas Marie-Louise Kerneïs Guy Sylvain Alban Synnott (substitut)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1869-06-05

6.07b ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – DÉSIGNATION – FONDATION ANNA-LABERGE

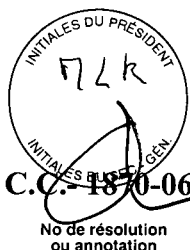
La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le dossier. Elle procède à la désignation d'un commissaire pour représenter le conseil des commissaires.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'accepter la désignation d'un commissaire à une activité de représentation du conseil des commissaires selon le tableau ci-joint :

Organisme	Commissaire désigné
FONDATION ANNA-LABERGE Tournoi de golf Jeudi, 16 juin 2005 Club de golf Bellevue, Léry	Guy Sylvain

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6.08 SUJETS D'ÉCHANGE ET DE REDDITION DE COMPTES POUR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES 2005-2006 – COMITÉ AD HOC

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que la Commission scolaire retienne les noms des commissaires suivants pour siéger au comité de travail ad hoc portant sur le fonctionnement du conseil des commissaires :

M^{mes} Marie-Louise Kerneïs, Claudette Labre-Do, Micheline Patenaude-Fortin, Louise Tremblay, MM. Éric Allard, André Dugas, Guy Sylvain, Roch Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1871-06-05

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

Madame Claudette Labre-Do, commissaire, présente le dossier. Elle répond à une question. Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, commente les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique. Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, répond à une question.

CONSIDÉRANT que le comité de révision a exceptionnellement accepté d'accueillir la demande de révision;

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT la règle des critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour l'année 2005-2006 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire, de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5558416 à savoir, de maintenir la décision de transférer l'élève vers l'école Émilie-Gamelin pour l'année scolaire 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1872-06-05

7.02a LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE : AFFILIATION

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire, que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'organisme « **Loisir et Sport Montérégie** » pour l'année scolaire 2005-2006 et que les membres du conseil des commissaires consentent à cette fin une somme de cinquante dollars (50 \$) plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.02b LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE : NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que **Monsieur Éric Yockell**, répondant en éducation physique à l'école Jean-Leman, soit désigné à titre de délégué de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au sein de l'organisme « Loisir et Sport Montérégie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

C.C.- 1874-06-05

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Madame Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, présente le dossier. Elle répond à des questions.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir 7.19 au conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de congé sans traitement pour une durée supérieure à un;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, d'autoriser la demande de **Madame Solange Gilbert**, directrice de l'école Sainte-Clotilde, d'obtenir un congé sans traitement à temps partiel (20 %) pour la période du 1^{er} août 2005 au 30 juin 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1875-06-05

9.01a DEMANDE D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT PAR UNE DIRECTION D'ÉCOLE - RENOUVELLEMENT

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, présente le dossier. La directrice générale, Madame Susan Tremblay, répond à des questions.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir 7.19 au conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de congé sans traitement;

CONFORMÉMENT à l'article 259 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'autoriser la demande de **Madame Christiane Labrie**, directrice d'école, d'obtenir pour une deuxième année, un congé sans traitement (100 %) pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.C.- 1876-06-05

No de résolution
ou annotation

9.02 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Madame Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, présente le dossier. Elle répond à une question.

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de retraite progressive (article 7.17);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

d'autoriser un plan de retraite progressive à compter du 1^{er} juillet 2005 à Monsieur Jean-Pierre Bernier, directeur de l'école Saint-Bernard. Le traitement de Monsieur Jean-Pierre Bernier sera de 90 % et ce dernier travaillera à 100 % afin de se constituer une « banque de congé » qu'il prendra avant son départ à la retraite prévu le 6 décembre 2007.

C.C.- 1877-06-05

9.03 NOMINATION OU ENGAGEMENT AU POSTE DE COORDONNATEUR, COORDONNATRICE DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Madame Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Richer, commissaire,

de nommer, à compter d'une date à être déterminée par la Direction générale, **Monsieur Richard Pundzius** au poste de coordonnateur des Services éducatifs aux jeunes de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1878-06-05

9.04 NOMINATION OU ENGAGEMENT D'UN AGENT OU D'UNE AGENTE D'ADMINISTRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Madame Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

d'engager, à une date à être déterminée par la Direction générale, **Madame Colette Sicard**, à titre d'agent d'administration au Service des ressources humaines de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1879-06-05

9.05 ENGAGEMENT OU NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Madame Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'engager, à compter du 1^{er} juillet 2005 par la Direction générale, **Madame Monique Fournier**, à des fonctions de direction à l'école des Trois-Sources de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1880-06-05

9.06 PROLONGATION D'UNE NOMINATION SUR UNE BASE RÉGULIÈRE – MADAME NANCY TURCOT-LEFORT

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier. Elle répond à une question.

CONSIDÉRANT l'engagement le 15 septembre 2003, pour une durée de deux ans, de Madame Nancy Turcot-Lefort comme coordonnatrice aux Services éducatifs aux jeunes;

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure administrative des administrateurs 2005-2006 présentée sous la cote 6.05;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

de prolonger la nomination de Madame Nancy Turcot-Lefort sur une base régulière au poste de coordonnatrice aux Services éducatifs aux jeunes, à compter du 1^{er} juillet 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1881-06-05

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 BUDGET 2005-2006 – ARTICLE 277 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières présente le budget 2005-2006.

Des félicitations sont adressées aux gestionnaires et aux conseils d'établissement dans leur travail de rationalisation ayant permis d'atteindre un équilibre budgétaire.

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente ensuite le sujet 10.01.01

10.01.01 DÉTERMINATION DU TAUX D'ARRÉRAGE – TAXE SCOLAIRE – ARTICLE 316

CONSIDÉRANT le taux d'intérêt annuel 2004-2005 chargé sur les arrérages de taxes demeure inchangé;

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt annuel est le taux moyen des autres



commissions scolaires de la
Montérégie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas,
commissaire,

que le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes
soit maintenu à 14 % pour l'année scolaire 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1882-06-05

**10.01.02 DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT –
COMPTES RECEVABLES**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des
ressources financières présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt annuel sur les
comptes recevables demeure
inchangé;

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt annuel est le
taux moyen des autres
commissions scolaires de la
Montérégie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome,
commissaire,

que le taux d'intérêt annuel sur les comptes dus à la
Commission scolaire soit fixé à 14 % pour l'année
scolaire 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1883-06-05

**10.01.03 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE
2005-2006 – ADOPTION – ARTICLE 277**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des
ressources financières, présente le dossier.

ATTENTU QUE conformément à la Loi sur
l'instruction publique, la
Commission scolaire des
Grandes-Seigneuries doit adopter
et transmettre au ministre son
budget de fonctionnement,
d'investissement et de service de
la dette pour l'année scolaire
2005-2006;

ATTENTU QUE que ce budget prévoit des revenus
égaux ou supérieurs aux
dépenses;

ATTENTU QUE que l'évaluation uniformisée, qui
a été utilisée pour l'établissement
de la subvention de péréquation
est établie au montant de sept
milliards trente-huit millions cinq



cent soixante-treize mille trois cent quatre-vingt dix-huit dollars (7 038 573 398 \$) en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2005-2006;

ATTENTU QUE que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à trente-cinq centièmes de dollars (0,35 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation;

ATTENTU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à trente-cinq centièmes de dollars (0,35 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation.

Le vote est demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1884-06-05

10.01.04 BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS 2005-2006 – APPROBATION – ARTICLE 276

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique dit que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la Commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire 2005-2006 (résolution C.C.-1548-04-04) »;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les « Règles de répartition des ressources » de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la Commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'approuver les budgets des établissements suivants :

De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Saint-Joseph-Notre-Dame (003), Saint-François-Xavier (005), Jean-XXIII (006), de la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), Louis-Lafortune (018), des Cheminots (019), de l'Odyssée (021), des Timoniers (022), des Bourlingueurs-Sainte-Catherine (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souigny (029), Jacques-Leber (030), Armand-Frappier (031), de l'Aquarelle (032), Félix-Leclerc (033), Gérin-Lajoie (038), des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), Pie-XII-Christ-Roi (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), Saint-Isidore-Langevin (060), Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (063), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), des Moussaillons (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), du Tournant (081), Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud (085), Centre de l'éducation des adultes de l'Accore (087), École de formation professionnelle de Châteauguay (088), Centre d'éducation des adultes du Goéland, Maison de l'éducation des adultes et Centre l'Envol (090).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des remerciements et des applaudissements nourris sont accordés à Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, et à son équipe pour l'excellence de leur travail dans ce dossier.

C.C.- 1885-06-05

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 ÉCOLE JEAN-XXIII – RESCINDER LA RÉOLUTION C.C.-1717-10-04

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à des questions.



Madame Susan Tremblay, directrice générale, complète l'information.

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1717-10-04 acceptée à la séance régulière du conseil des commissaires tenue le 19 octobre 2004;

CONSIDÉRANT que la nouvelle proposition d'aménagement du stationnement ne nécessite plus l'échange de terrains avec la Ville de La Prairie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Richer, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de rescinder la résolution C.C.-1717-10-04 pour la modification au protocole d'entente numéro 97-09-0455 proposée à l'école Jean-XXIII.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 1886-06-05

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

**11.02 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE FORMATION
COMPÉTENCE-DE-LA-RIVE-SUD – DÉSIGNATION
D'UN COMMISSAIRE SUR LE COMITÉ DE SÉLECTION
POUR L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS**

Les deux personnes suivantes sont mises en nomination :

Première nomination

Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, propose Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire, comme membre du comité de sélection pour l'engagement des professionnels.

Deuxième nomination

Madame Suzanne Gaudette, commissaire, propose Monsieur Marcel Gélinas, commissaire, comme membre du comité de sélection pour l'engagement des professionnels.

Les deux personnes acceptent d'être mises en nomination.

Un vote secret est donc nécessaire. Les commissaires désignent Mesdames Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, et Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines, en tant que scrutatrices.

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, souligne que les bulletins de vote seront conservés jusqu'à l'adoption du compte rendu de cette séance et il annonce le résultat du vote.

CONSIDÉRANT l'autorisation de procéder au réaménagement du Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud;

CONSIDÉRANT l'instruction 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires) qui spécifie à

l'article 14 que « le comité de sélection est formé par la Commission scolaire et est composé de trois membres, dont le directeur du Service des ressources matérielles, et d'une personne désignée par la Commission scolaire pour agir comme secrétaire »;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au comité exécutif d'octroyer des contrats de services professionnels pour projets de construction pour lesquels une allocation spécifique est accordée selon l'instruction 73-0175 (article 3.6);

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires de désigner des commissaires à un comité de sélection (article 2.50);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de désigner **Monsieur Marcel Gélinas**, commissaire, comme membre du comité de sélection, chargé de recommander au comité exécutif l'engagement des professionnels du projet pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ SUITE À UN VOTE SECRET

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

16.01 DÉPÔT DES EXEMPLAIRES DE « PORTRAIT DE MON ÉTABLISSEMENT » POUR LES ÉCOLES DU TOURNANT, JACQUES-LEBER ET VINET-SOULIGNY
Monsieur André Dugas, commissaire, dépose un exemplaire du « Portrait de mon établissement » pour les écoles du Tournant, Jacques-Leber et Vinet-Souigny.

16.02 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – POINT DE SERVICE POUR LE SECTEUR DE NAPIERVILLE
Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire, commente le travail réalisé par le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle en vue d'implanter un nouveau point de service de formation s'adressant aux adultes du secteur de Napierville. Les commissaires applaudissent chaleureusement le personnel du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pour son travail.

17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Communication de la présidente

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneis, et les commissaires font part de diverses communications entourant leurs représentations dans la communauté, entre autres, au niveau de la qualité des spectacles de fin d'année.

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, et les commissaires soulignent que la table de concertation jeunesse du CLSC Kateri a produit un excellent « guide de survie pour parents d'adolescents ».

Communication de la directrice générale

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, attire l'attention des commissaires sur le document déposé en 18.03 portant sur les réunions en 2005-2006.

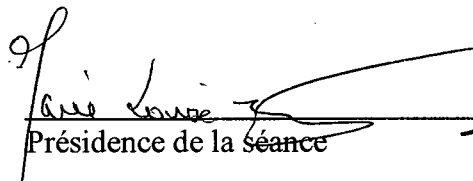
Madame Susan Tremblay, directrice générale, commente la demande d'accès à l'information d'un journaliste du Journal de Montréal. Elle commente également un encart publicitaire dans le Journal Le Reflet et Le Soleil sur la formation professionnelle.

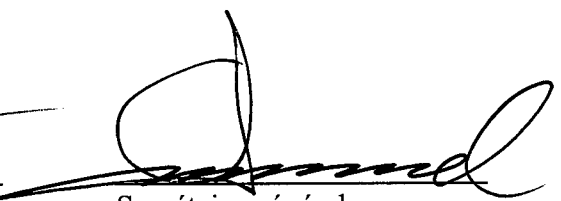
18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Plan d'action 2005-2007 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
- 18.02 Investissement au Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud – Secteur formation professionnelle et formation générale des adultes (Envol) – Lettre de Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et communiqué de presse
- 18.03 Rencontres collectives et activités diverses 2005-2006
- 18.04 Services éducatifs dispensés dans les écoles en 2005-2006
- 18.05 Procédure et cadre de référence pour remplacer le nom d'un établissement - Information
- 18.06 Allocution de Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- 18.07 Plan stratégique triennal de la Fédération des commissions scolaires du Québec – Décision de l'assemblée générale
- 18.08 Mission et Plan stratégique de la Conférence régionale des élus (CRÉ)
- 18.09 Extrait de la revue « Le Point en administration scolaire »

19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 55, la présente séance est levée.


Présidence de la séance


Secrétaire général